ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois de finances

Question écrite n° 115961

Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur le récent rapport parlementaire (n° 3165) relatif à la mise en oeuvre de la LOLF qui préconise notamment de ne pas figer les compétences des responsables de programmes en leur permettant d'évoluer dans leurs responsabilités. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état de sa réflexion en la matière.

Texte de la réponse

Dans le cadre de leurs travaux sur la mise en oeuvre de la LOLF, M. Lambert, sénateur de l'Orne, et M. Migaud, député de l'Isère, ont préconisé de ne pas figer les compétences des responsables de programmes par une définition juridique trop rigide de leur statut. Cette approche est partagée par le ministère délégué au budget et à la réforme de l'État qui a proposé que le positionnement des responsables de programmes soit précisé par une circulaire du Premier ministre et non par un décret. Cette orientation a aussi recueilli le consensus des responsables de programmes, consultés sur ce point en novembre 2006 dans le cadre du forum des responsables de programmes organisé régulièrement par le ministère du budget et de la réforme de l'État.

Données clés

Auteur : M. Paul-Henri Cugnenc
Circonscription : Hérault (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115961
Rubrique : Finances publiques
Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat
Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 450
Réponse publiée le : 1er mai 2007, page 4087